

MELOX

Incident lors d'un contrôle radiologique

Le 15 janvier dernier, le système de surveillance atmosphérique de l'intérieur d'un atelier de production s'est déclenché alors qu'un technicien procédait à un contrôle radiologique. Le technicien a été pris en charge par les équipes de radioprotection et transféré au service de santé au travail de Marcoule pour y subir des contrôles complémentaires. Les résultats des premiers examens se sont révélés négatifs. Aucun impact sur l'environnement n'a été constaté. L'autorité de sûreté nucléaire vient de classer cet événement au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires (INES) qui en compte 7.

■ BOLLÈNE ■

Un car scolaire à peine vide d'enfants prend feu



Quelques minutes plus tôt, des écoliers se trouvaient à bord de cet autocar dont le moteur a pris feu, communiquant les flammes à l'arrière du véhicule...

Photo S.R.

Hier, à 10 h 40, sur l'avenue Giono, Alain Laye, chauffeur de car, stoppe son véhicule de la société de transports Stami-Pierrelatte. Il s'en extrait le plus rapidement possible car d'importantes flammes jaillissent de l'arrière. "Je me suis aperçu qu'il y avait un problème et j'ai essayé d'éloigner le car le plus possible du centre-ville" expliquera-t-il après-coup.

Cette réaction pleine de bon sens et de sang-froid a permis aux pompiers de jouir d'un espace dégagé pour intervenir. Heu-

reusement que les écoliers de Saint-Blaise venaient, quelques minutes plus tôt, de descendre du véhicule pour se rendre à la piscine municipale. Heureusement. Car si le car est loin d'être entièrement détruit, la partie moteur et les dernières rangées de sièges sont fortement dégradées. Le véhicule, âgé d'une quinzaine d'années, a sans doute fait là son dernier voyage. Du côté de la société pierrelattine, on a tenu à rappeler le caractère exceptionnel de ce type d'accident et expliqué que tous les cars pas-

sent aux Mines deux fois par an et subissent un entretien poussé tous les 15 000 km. Jean-Pierre Lambertin, président du Sdis et présent sur les lieux, s'interrogeait sur cette étrange loi des séries, après un incident analogue et récent au mont Ventoux. Il était à côté du maire, Marc Serein, qui s'est empressé de préciser que le sinistre était purement accidentel, afin que l'on dissocie ces événements des deux autres incendies (lire par ailleurs) qui ont lieu en ville la semaine dernière.

Stéphane RENAUD

■ COUR D'ASSISES DE VAUCLUSE ■

La piste des cambrioleurs s'effrite au fil des débats

Hier, la défense n'a pas convaincu face aux techniciens de la gendarmerie, lesquels écartent la piste d'une intrusion

C'était salle comble, hier, aux assises de Vaucluse où se tient le procès d'Edwige Alessandri, 46 ans, accusée d'avoir, à Pernes les Fontaines, en juillet 2000, tué son époux Richard puis modifié la scène du crime. En raison de "l'affluence", de nombreuses personnes n'ont pas pu rentrer dans la salle d'audience. Certaines prenaient leur mal en patience en attendant que quelqu'un sorte pour prendre "la" place.

A l'intérieur de la salle, les pompiers ont entamé la journée en indiquant comment ils ont découvert le drame. Seuls deux d'entre eux, un médecin et un infirmier, sont rentrés dans la chambre du drame. M^{me} Alessandri a dû convenir qu'elle s'était trompée en affirmant que des pompiers lui avaient dit qu'ils avaient bougé le corps et allaient se faire "engueuler". Après ce mauvais point, la défense a avancé un pion lorsqu'elle a mis à mal un technicien en identification criminelle qui n'a pas acté



Après l'audition d'un enquêteur privé, le batonnier Allegrini, ici en compagnie du batonnier Gontard et de M^{me} Monneret, dénonce ce mode d'investigation à l'anglo-saxonne qui n'assure pas l'égalité de tous face à la justice.

Photo Jérôme REY

des éléments importants sur la scène du crime. Mais le balancier est revenu du côté de l'accusation lorsqu'il est apparu que personne n'a pu s'introduire dans la maison en passant par une fenêtre de la cuisine. Après une voyante la semaine

dernière, c'est un détective privé qui, hier, est venu "éclairer" la Cour. Jean-François Abgrall, clinicien criminologue qui a travaillé sur les affaires Francis Heaulme et Emile Louis a œuvré dans ce dossier pour le compte d'Edwige Alessandri. Un positionnement qui le met au service de l'accusée et rend son intervention sans intérêt, estime le batonnier Allegrini. Le batonnier Gontard note tout de même que cet enquêteur n'a pas trouvé à Edwige Alessandri de mobile à agir. Jean-François Abgrall assure dans la foulée que la thèse de malfaiteurs voulant s'attaquer à un dirigeant d'un intermédiaire a été négligée par les enquêteurs. Il ne dispose cependant pas de tous les éléments d'appréciation fait observer la présidente Gay Julien, relayée par l'avocat général Vallat, M^{me} Monneret Allegrini et Menvieille parties civiles.

Bruno HURAUULT

TOURNÉE "ENERGIE 2010" À L'ISLE

La Région au lycée Benoît

"Avec ma région, j'économise sur ma planète". Hier après-midi, le Conseil régional, dans le cadre de sa tournée "Energie 2010", avait choisi le lycée Benoît, à l'Isle-sur-la-Sorgue en raison de ses diverses implications d'éco-citoyenneté (tri sélectif et repas bio). Exposition, conseils pratiques pour mieux protéger l'environnement, conférence sur le thème "Face aux changements climatiques et à l'épuisement du pétrole, quel est notre avenir ?" suivie d'une discussion sur les dérèglements climatiques "avec un zoom sur la région PACA" ont suscité l'intérêt des élèves.

Photo C.C.



NÎMES

3,7 M€ pour le tribunal administratif

Simon Sutour, sénateur du Gard (qui fut directeur de cabinet de Guy Ravier, ancien maire d'Avignon) a été désigné par la commission des lois du Sénat rapporteur, pour avis, pour le Conseil d'Etat et autres juridictions administratives. Dans le rapport présenté le 3 mars dernier, il insiste en particulier sur la création du tribunal administratif de Nîmes. Les crédits d'investissement alloués par le projet de loi de finances pour 2006 s'élèvent à 3,7 M€ : 2,8 pour la rénovation et la restructuration des locaux de l'ancien commissariat de police, 0,3 versés au ministère de l'Intérieur en contrepartie du transfert de ces locaux au Conseil d'Etat et 0,6 pour le fonctionnement courant du tribunal.



■ VALRÉAS ■

Encore huit voitures saccagées ce week-end

Après Bedoin puis Sarrians en début de mois, Valréas a été le centre, ce week-end, d'actes de vandalisme "gratuits" : huit propriétaires ont retrouvé pliées les portières de leurs véhicules

Vandales, c'est bien le terme qui convient. Ce week-end, les gendarmes de Valréas ont pris les plaintes de huit propriétaires de véhicules dégradés : les portières côté conducteur ou côté passager ont été pliées. Aucun vol n'a cependant été signalé dans les véhicules. Il y a un peu plus d'un mois, un autre acte de vandalisme, purement gratuit, avait eu lieu dans la ville. Dans la nuit, un individu avait brisé les vitres latérales d'une douzaine de voitures stationnées sur la place Jules-Ferry. Si l'on ajoute les huit voitures calcinées et les six voitures endommagées début novembre, au moment de la flambée de violence urbaine qu'a connu la France, cela commence à faire beaucoup. "Nous travaillons pour faire toute la lumière sur cette histoire. Les voitures ont été vandalisées dans des quartiers et des endroits plutôt isolés, un peu



Depuis quinze jours, le nombre de véhicules dégradés, sans vol, généralement si l'on ose le dire, s'est multiplié dans le Vaucluse. Photo L.P.

tranquilles. C'est nouveau dans la ville" indique-t-on à la gendarmerie. Nous avons ouvert une enquête et continuons de faire des rondes avec la police

municipale. Ces délinquants ont-ils conscience qu'ils créent les pires difficultés aux propriétaires ?". Ce ne sont pas forcément les



Des vitres cassées, des pneus crevés, ces actes commis en quelques secondes pénalisent souvent les conducteurs les plus modestes.

plus riches qui laissent leurs voitures dans la rue.

De très jeunes délinquants ?

La tâche ne sera pas facile pour trouver les auteurs de ces faits, car il ne faut que quelques secondes pour plier une portière. La stupidité de l'acte laisse croire que les auteurs pourraient être de très jeunes délinquants. C'est du moins ce que pense le maire, Nadège Savajols. "Dernièrement, nous avons eu plusieurs arrestations de délinquants dans la ville. Il est possible que l'on assiste à une réaction épidémique de très jeunes. Même si la police fait des rondes, il est difficile de les prendre car ils s'appellent par portables". Alors, que faire ? La vidéosurveillance ? La première magistrate de la ville, qui en est aussi la trésorière, ne voit pas comment. "Nous avons déjà huit agents municipaux. Si nous voulions mettre en place la télé-surveillance, il faudra employer au

BEDOIN CHOQUÉ
Dans la nuit du 8 au 9 janvier, 29 véhicules avaient été dégradés : pneus crevés et portières tordues. Les gendarmes poursuivent l'enquête pour retrouver les auteurs de cette vague de vandalisme surprenante et inquiétante dans une commune de 2 500 habitants. A Sarrians, sept voitures ont connu le même sort.

minimum quatre personnes de plus pour surveiller derrière les écrans. Ce n'est pas possible". La prévention ? "C'est déjà en place. Nous avons des médiateurs qui tournent en ville et nous venons de mettre en place un contrat local de sécurité, avec 30 animateurs. Nous faisons le maximum pour les jeunes. Je pense que la justice doit être très attentive à ce phénomène. Il faudra certainement revoir la loi sur la responsabilité des mineurs".

Olivier LEMIERRE

— Bollène —

Un véhicule brûlé et une habitation squattée en feu

Le quartier du Puy, à Bollène, a connu une semaine dernière agitée. Par deux fois, les pompiers sont intervenus : dans la nuit de mercredi à jeudi pour éteindre un feu de véhicule qui sera entièrement calciné et, samedi en fin d'après-midi, pour un feu d'habitation, non loin de la Collégiale. Que ce soit pour la voiture ou pour l'immeuble inhabité mais très probablement squatté, des enquêtes de gendarmerie sont en cours afin de déterminer l'origine des sinistres.

Interrogé sur une possible recrudescence de la délinquance sur le quartier du Puy, le major Grégoire, qui commande la brigade de Bollène, répond : "Le Puy n'est pas moins sûr que les autres quartiers de Bollène, où les chiffres de la délinquance correspondent à la moyenne départementale, explique le militaire. A la suite de ces événements, nous avons une vigilance accrue sur ce secteur, mais rien ne prouve que nous nous situons dans le cadre de ce qu'on appelle les violences urbaines où l'on dégrade gratuitement. Pour la voiture, une querelle de voisinage ou une banale histoire de stationnement sont des pistes qui ne sont pas exclues par l'enquête."

re, une querelle de voisinage ou une banale histoire de stationnement sont des pistes qui ne sont pas exclues par l'enquête."

Tournure politique

Pour répondre au ras-le-bol de certains riverains des hauteurs de Bollène, la municipalité annonce depuis des mois un projet portant sur la création d'un parking protégé.

D'ailleurs, hier soir, les événements ont pris une tournure politique car le maire de Bollène, Marc Serein, a émis un communiqué dans lequel il évoque un éventuel lien de causalité entre son annonce récente de la baisse de la délinquance à Bollène et les deux incendies de la semaine dernière : "C'est à croire que certains guettent la moindre amélioration pour savamment orchestrer l'insécurité..."

Stéphane RENAUD

Avignon

Le frère violent hospitalisé au CHS de Montfavet. Les policiers des flagrants délits sont intervenus dans la nuit de samedi à dimanche, rue Louis-Valayer, pour interpellier un jeune homme d'une vingtaine d'années, très violent à l'égard de sa sœur, âgée de 18 ans...

C'est la mère de famille qui avait appelé le Samu en disant que son fils avait eu une crise de folie. Vu la tournure des événements, les secours on cru bon d'appeler les policiers en renfort. En effet, ce jeune homme venait de blesser sa sœur d'un coup de couteau à un doigt. Auparavant, il l'avait gravement menacé au prétexte qu'elle venait d'avoir une conversation téléphonique avec un garçon.

La jeune fille a indiqué aux policiers qu'elle était terrorisée par son frère, qu'il la battait, qu'il avait menacé de la noyer dans la baignoire. La mère a expliqué qu'il était malade depuis longtemps, qu'il se sentait menacé, qu'il entendait des voix lui parler. Durant sa garde à vue au commissariat, les propos et le comportement du jeune homme étaient effectivement désordonnés, peu cohérents. Aa suite d'un examen médical par un psychiatre, il été placé d'office au centre hospitalier spécialisé de Montfavet.

Un Polonais en séjour irrégulier. Dimanche, à 18 h 45, un homme de 28 ans, originaire de Pologne, a été interpellé par la police à la suite d'une altercation avec l'employé d'une station-essence, avenue Pierre-Sémard.

Le ton est monté au sujet d'une carte bleue refusée après l'achat de carburant et de denrées alimentaires. Les policiers venus sur les lieux ont contrôlé les papiers du mauvais payeur, qui n'étaient pas en règle. Un mandat d'arrêt international était même lancé contre lui par la justice polonaise, qui lui reprochait... le vol d'un téléphone portable. On ne badine pas avec le vol en Pologne ! L'homme a été remis au parquet général de Nîmes. La justice française prendra

les mesures nécessaires pour que cet homme puisse être jugé par le tribunal de Klodsko.

Accident. Le commissariat de police d'Avignon lance un appel à toutes les personnes qui auraient été témoins d'un accident survenu le vendredi 20 janvier, à 17 h 30, à l'intersection des rues Pierre-Sémard et de la 1^{re} DB.

Cette collision s'est produite entre une voiture de type Golf, conduite par une femme de 31 ans et une cycliste âgée de 52 ans. Le vélo allait tout droit, et la voiture tournait à gauche quand l'accident s'est produit. Le problème est que les deux personnes impliquées affirment être passées au feu vert. La police recherche donc des témoins de l'accident invités à appeler le 04 90 16 81 82.

Infraction routière et séjour irrégulier. Lundi, à 2 h 50, une voiture roulant avec des feux défectueux sur la rocade Charles-de-Gaulle a été stoppée par les policiers. Lesquels ont surpris un des passagers, âgé de 19 ans, de nationalité marocaine, essayant de dissimuler un coup de poing américain dans sa poche. Ce garçon était en situation irrégulière sur le territoire national et fait déjà l'objet d'une interdiction de séjour en Espagne. Le centre de rétention d'Arenç ne pouvant pas l'accueillir faute de place suffisante, il lui a été ordonné de quitter le pays.

Gordes

Le corps de Simone Lextrait retrouvé dans un étang à Cabrières d'Avignon. Dimanche, à 18 heures, le corps de Simone Lextrait a été retrouvé dans un étang, sur une propriété privée à Cabrières d'Avignon. Cette habitante du hameau des Imberts, à Gordes, avait disparu depuis vendredi matin de son domicile. Depuis samedi matin, les gendarmes la recherchaient. Membre de l'association des randonneurs de Cabrières d'Avignon, elle avait l'habitude de marcher.

Dépressive, elle avait déjà effectué des fugues à deux reprises. Cette fois-ci, Simone Lextrait a décidé de mettre fin à ses jours. Le propriétaire d'un étang a en effet retrouvé dimanche soir le corps de Simone Lextrait alors qu'il allait nourrir ses canards. L'examen du médecin légiste a conclu à une noyade.

Carpentras

Voitures en feu.

Les incendiaires ont à nouveau sévi à Carpentras. Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 22 h 40, ils ont mis le feu à une voiture stationnée Cité du Parc. Malgré la rapide intervention des sapeurs-pompiers, les flammes se sont propagées à une autre voiture garée à côté.

L'Isle-sur-la-Sorgue

Sortie de route sans gravité. Il était 7 h 50 hier matin, lorsqu'une automobiliste qui circulait sur le CD 938 s'est retrouvée dans le fossé, vraisemblablement à la suite d'une perte de contrôle du véhicule. Elle est fort heureusement indemne et a même réussi à s'extraire seule de sa voiture.

Feu de cheminée. Les pompiers l'Islois ont rapidement maîtrisé hier matin vers 8 h 30, un incendie de cheminée qui s'était déclaré dans une maison individuelle.

Orange

Un deux-chevaux percutée par un camion. Hier, vers 13 h 30, sur la route de Châteauneuf du Pape, une collision s'est produite entre une Deux-chevaux et un camion. Même si l'état de la voiture laissait craindre le pire, son conducteur n'a été que légèrement blessé au visage. Il a été hospitalisé à Orange.

Châteaurenard

Il menaçait son ami avec une arme
Dimanche, vers 12 h 30, les gendarmes de Châteaurenard ont entendu quelqu'un klaxonner devant le portail de la brigade.

En fait, il s'agissait de l'appel au secours d'un jeune Châteaurenardais, qui n'osait pas sortir de son véhicule et se disait menacé avec une arme par un ami à qui il devait de l'argent. Tous deux s'étaient rencontrés peu avant au restaurant, avant de partir chacun à bord de sa propre voiture, l'un ayant réclamé son dû, l'autre ayant refusé de payer. Une course poursuite s'est engagée, le "créancier" a sorti par la portière un pistolet et fait mine de tirer.

Alors que les militaires écoutaient les explications de la victime, le deuxième homme est arrivé à pied vers le groupe et a lancé dans leur direction un gros caillou qui, fort heureusement, a pu être évité. Les gendarmes l'ont alors poursuivi et l'ont retrouvé, vers 13 h 15, caché dans le réduit d'un chantier proche du Marché des Tours. Il n'avait plus d'arme à la main. Il a été placé en garde à vue. Une perquisition dans son véhicule a permis d'y trouver du shit. Une seconde perquisition à son domicile de Saint-Martin de Crau a permis d'y découvrir 1,270 kg d'herbe séchée répartie dans plusieurs boîtes et sachets, une barre de résine de cannabis de 65 g ainsi qu'un fusil à pompe et une carabine 22 long rifle munie d'un silencieux. La garde à vue de ce jeune homme, âgé de 25 ans, a été prolongée.

Noves

Vol à main armée à la supérette
Samedi soir, au moment de la fermeture, la gérante de la supérette Casino, à Noves, a été agressée par un homme portant, en guise de cagoule, un sachet en plastique percé de deux trous pour les yeux. Sur l'instant, elle a cru qu'il s'agissait d'une plaisanterie. Mais l'individu l'a menacée avec un pistolet et lui a demandé de verser sa recette dans... un autre sac-poubelle. Elle a obtempéré et vidé la somme contenue dans son monnaie, soit 850 €. Le malfaiteur est reparti à bord d'une Golf blanche, en tirant trois coups de feu en l'air. Toute personne pouvant apporter un témoignage est invitée à contacter le 04 90 94 38 58.



L'avocat général Stanislas Vallat répond, lors d'une suspension d'audience, aux questions de l'équipe du "Droit de savoir".